



FICHE DE POSTE RESPONSABLE DU SYSTEME D'INFORMATION

Le: 18/09/2008
Page 1 sur 1

INTITULE :

Responsable du système d'information & de la base documentaire de navigabilité des aéronefs

LIEU DE TRAVAIL :

G-NAV (Groupement pour la Navigabilité des Aéronefs du Vol à voile)
Aérodrome
04600 ST AUBAN SUR DURANCE

ORGANISME EMPLOYEUR :

Le G-NAV a pour objet est d'effectuer le renouvellement annuel des certificats de navigabilité des planeurs, moto-planeurs et avions remorqueurs de l'ensemble des aéroclubs et propriétaires de planeurs français. Le G-NAV est un organisme de la Fédération Française de Vol à Voile qui a été créé le 30 mars 2008. Il a statut d'association selon la loi de 1901. Il sera habilité par la Direction Générale de l'Aviation Civile à procéder au renouvellement des certificats de navigabilité. Le G-NAV aura un effectif de cinq personnes à temps plein et d'une quarantaine d'inspecteurs vacataires responsables de secteurs sur l'ensemble du territoire français.

DESCRIPTION DU POSTE :

- Le poste proposé s'intègre dans une équipe de quarante-cinq personnes dont cinq seront basées à plein temps à St AUBAN, siège de l'organisme. Le/la titulaire sera rattaché/e au Directeur du G-NAV et sera chargé/e du système d'information.

- Le système d'information est un outil qui joue un rôle central dans le fonctionnement du G-NAV. Il permet de gérer la base documentaire nécessaire à la gestion et au contrôle de l'aptitude au vol des aéronefs ainsi qu'à enregistrer toutes les données relatives au suivi du maintien de la validité de leur aptitude à la navigabilité. Cet outil à base informatique doit être accessible à tout moment par des acteurs (adhérents, inspecteurs) qui sont dispersés sur l'ensemble du territoire national.

PROFIL REQUIS :

Le/la Titulaire devra avoir reçu ou démontrer un niveau de formation équivalent à Technicien Supérieur des Technologies de l'Information. Il devra démontrer un niveau de connaissances suffisant dans la gestion de la navigabilité des aéronefs légers. Il devra maîtriser la langue anglaise et avoir au moins l'aptitude à lire la langue allemande.

CONTRAT/REMUNERATION :

Le contrat initial proposé sera un contrat à durée déterminée susceptible d'évoluer à terme d'un an en contrat à durée indéterminée selon les résultats. La rémunération brute annuelle de départ sera de 26 000 € à laquelle pourra s'ajouter une prime modulable selon les résultats de l'organisme.

CANDIDATURES :

Envoyer lettre de motivation et CV avant le 31 Octobre 2008 à :

M. le directeur du G-NAV Aérodrome 04600 ST AUBAN SUR DURANCE